



Arrêté de Délégation d'une partie des fonctions du Maire à un conseiller municipal

Le Maire de la commune de Jarzé Villages,

Vu l'arrêté du 03 août 2020, par lequel il a donné délégation à M. CHAPON Dominique, conseiller délégué, pour exercer les fonctions relatives à la finance,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

Arrête :

Article 1^{er} : Madame le Maire nomme à compter du 03 avril 2023, M. Dominique CHAPON, Conseiller délégué à l'accessibilité, en plus de sa délégation à la finance.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie. Copie en sera transmise à M. le Préfet de Maine-et-Loire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Apposition de la signature
du bénéficiaire de la délégation

Fait à Jarzé Villages, le 03 avril 2023
Le Maire
MARQUET Elisabeth

